



Communiqué de Presse

18 Janvier 2018

« Appel à projets Alimentation durable »

Calendrier prévisionnel

Clôture de l'appel à projets : 2 mars 2018

Comité de sélection : mars 2018

Annnonce des résultats finaux → lors du Comité Régional pour l'Alimentation (CRALIM) fin mars 2018

Signature des conventions → avril 2018

Contexte

L'alimentation durable est l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les hommes en qualité et en quantité, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement.

Elle doit :

- Contribuer à la sécurité alimentaire
- Limiter les impacts environnementaux, préserver les ressources naturelles et respecter le vivant
- Être accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire
- Être, pour chaque individu, de bonne qualité nutritionnelle et sanitaire
- Être en adéquation avec la diversité des attentes sociales et culturelles
- Maintenir la capacité des générations futures à produire

L'alimentation durable répond donc simultanément aux enjeux de santé, sociaux et environnementaux.

La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt promulguée le 13 octobre 2014 définit les orientations du Programme National pour l'Alimentation (PNA) à travers quatre grandes priorités nationales s'inscrivant dans le champ de l'alimentation durable :

La justice sociale, l'éducation alimentaire des jeunes, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial des actions et la mise en valeur du patrimoine.

L'appel à projets régional du PNA est l'un des outils concrets de mise en œuvre de cette politique.

Dans le contexte des états généraux de l'alimentation et des assises des Outre-Mer, la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), l'ADEME et la CTM ont souhaité mener conjointement cet appel à projets pour soutenir des initiatives autour des multiples enjeux de l'alimentation durable, ainsi que le développement des projets alimentaires territoriaux (PAT).

Les objectifs de cet appel à projets

L'objectif est de soutenir des projets fédérateurs, démultipliables ou exemplaires, s'inscrivant dans les priorités de la politique publique de l'alimentation. Ces actions doivent permettre la mise en œuvre et l'illustration du PNA en Martinique.

La sélection sera faite après avis d'un comité d'experts multidisciplinaire et interministériel.

Dans le cadre de l'enveloppe de financement apportée par l'ADEME, l'appel à projets a pour objectif de soutenir des projets comportant une dimension environnementale forte. Plus précisément, les financements de l'ADEME porteront en priorité :

- Sur des projets transversaux en faveur d'une alimentation durable, portant sur plusieurs piliers de l'alimentation durable : un volet environnemental avec un ou plusieurs autres aspects (santé, social, économie...);
- Sur des projets de lutte contre le gaspillage alimentaire : dès lors qu'ils sont associés à une réflexion plus globale sur l'ensemble des enjeux environnementaux et/ou à des engagements sur l'alimentation durable ;
- Sur des projets de circuits courts, d'ancrage territorial et de mise en valeur du patrimoine alimentaire : dès lors qu'il s'agit de mettre en valeur des produits présentant un intérêt environnemental (par exemple : légumineuses, produits de saison locaux...) et qu'ils sont associés à un diagnostic environnemental ;
- Sur des Projets Alimentaires Territoriaux portant de manière majoritaire sur les enjeux environnementaux.

Comment participer

L'ensemble des modalités de participation par type de bénéficiaires sont détaillées dans le cahier des charges disponible sur notre site internet : www.martinique.ademe.fr



Contact :

Eugénie CIBOIS – Chargée de Communication ADEME

05 96 63 66 72

Eugenie.cibois@ademe.fr

Charlotte GULLY – Ingénieur

05 96 63 65 60

Charlotte.gully@ademe.fr